

ARTICLE 8 : La Société se chargera de la réception, du classement et de la nourriture des animaux. Lorsque plusieurs animaux sont envoyés dans le même emballage, la Société n'est pas responsable du classement s'ils n'ont pas de signes distinctifs. Suite à différents problèmes rencontrés, nous n'accepterons aucune réclamation d'un éleveur qui n'aurait pas relevé les numéros de bague ou de tatouage sur sa feuille d'engagement. Les lapins devront porter le numéro de cage au crayon feutre noir dans l'oreille gauche, aucun animal ne sera engagé le matin du jugement.

ARTICLE 9 : Mesures sanitaires :

Un contrôle vétérinaire sera effectué le jour de l'engagement. Tout animal suspect de maladie sera refusé et réexpédié aux frais du propriétaire et sans restitution des frais d'engagement.

La Société ne pourra en aucun cas être tenue responsable de décès, vols, pertes ou dommages (quel qu'en soit la nature ou l'origine) qui pourraient survenir aux exposants, animaux ou emballages.

ARTICLE 10 : Cas non prévus :

Le Commissaire général aura plein pouvoir pour prendre toutes décisions dans les cas non prévus au règlement. Tout exposant, par le fait de sa demande d'admission au concours, déclare adhérer au présent règlement et s'engage formellement à s'y conformer.

ARTICLE 11 : Prix et récompenses :

Il sera décerné :

- ❑ 1 Super Grand Prix d'Exposition (en 2022 : catégorie : pigeons)
- ❑ 2 Grands Prix d'Exposition (lapins, pigeons)
- ❑ 6 Grands Prix d'Honneur Lapins (GR / RM / fourrures / PR / nains / cobayes)
- ❑ 11 Grands Prix d'Honneur Pigeons (forme français, forme étrangers, à caroncules, type poule, bouillants, de couleur, tambour, structures, cravatés, de vol, colombes et tourterelles)
Un minimum de 10 sujets doit être présent dans chaque classe pour que les juges y désignent un grand prix d'honneur (Sauf si dans une classe de moins de 10 sujets, un animal est noté 97)
- ❑ 2 Prix d'Élevage (1 par catégorie) sur 5 cages (même variété, même couleur et les deux sexes représentés) désignées par le sigle P.E. sur la feuille d'engagement

Décompte fait au total des points sur les 5 cages, tout animal disqualifié ou absent élimine l'éleveur du concours.

ARTICLE 12 : Tournoi de parquets lapins pour les élevages classés :

Récompenses remises suivant le règlement du Lapin club de France

ARTICLE 13 : Championnat de France de l'Alaska:

Champion de France, vice champion, meilleur mâle et femelle hors champion

Champion d'élevage sur les 4 meilleurs sujets

ARTICLE 14 : Championnat régional des lapins Géants:

Champion régional, vice champion régional

Champion régional sur les 4 meilleurs sujets toutes variétés confondues

ARTICLE 15 : Championnat régional du Vienne:

Champion régional mâle et femelle, vice champion régional mâle et femelle

Champion d'élevage régional sur les 4 meilleurs sujets

ARTICLE 16 : Rencontre amicale des lapins nains:

Meilleur sujet toutes catégories confondues

Meilleurs sujets dans chaque catégorie

ARTICLE 17 : Challenge régional du Mondain :

Champion unicolore ou papilloté et Champion barré ou écaillé

Vice champion unicolore ou papilloté et Vice champion barré ou écaillé

ARTICLE 18 : Challenge régional du Culbutant et du Haut volant (CACHE):

Champion régional dans chaque catégorie

ARTICLE 19 : Rencontre amicale du Texan :

Meilleur mâle meilleure femelle

Le Commissaire Général,
PIERRE VACHERIAS
06 70 59 44 93

Le Président,
GUY MASSACRIER
06 17 81 67 39